

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

TURQUIE.

Xerès, le 6 mars. — Nous lisons avec étonnement dans l'*Observateur autrichien*, que les troubles d'Albanie sont apaisés complètement. Mehémét-Ali ne fait pas de levée en Egypte, mais son or sert à animer les chefs de la Haute-Albanie contre les pachas de Bosnie et de Scutari : le nouveau sultan égyptien cherche à leur faire oublier tout sentiment de leur dignité personnelle et à former une ligue aristocratique contre le grand-seigneur. La Haute-Albanie et la Hertzogwina demandent à être aussi libres et indépendantes que la Grèce. Dans ces districts, personne n'obéit à la Porte, qui ne peut ni ne veut y répandre son or. L'Autriche n'a d'influence que sur les communes catholiques et leurs chefs. Si l'Autriche voulait, il lui serait plus facile de subjuguier la Bosnie, et la Haute et la Basse-Albanie, que de maintenir la tranquillité sur la frontière. Le pacha de Scutari a perdu toute son influence. Les pachas de la Haute-Albanie ont pris quelques châteaux et fait pendre quelques prisonniers; mais le carbonarisme ture se concentre toujours à Croja et Dolcigno. Le commerce et l'agriculture sont en souffrance, bien que l'Autriche nous fournisse d'excellents débouchés pour le tabac et la pelletterie. La jeunesse était enrôlée par les brigands. Elle n'aime pas les Autrichiens qui ne prodiguent pas l'or, comme faisaient autrefois les Vénitiens. Le sultan perd dans l'estime des orthodoxes; et si Sophie et Thessalonique sont encore tranquilles, il ne faut pas l'attribuer aux Turcs, mais à la prudence des chrétiens qui, ayant des armes en leur possession, agissent avec une modération extrême : c'est là ce qui détermine une certaine prédilection pour les ruzahs (chrétiens). Le repos ne peut se rétablir qu'avec le secours des chrétiens.

ANGLETERRE.

Londres, le 3 avril. — La motion de lord John Russell, relative à l'Irlande, a été adoptée par 322 voix contre 289, majorité contre le ministère, 33 voix. Avant le vote, sir Robert Peel a prononcé un long discours qu'il a terminé comme suit :

« Nous pouvons être faibles ici, mais faites-y bien attention, je puis assurer avec une conviction parfaite qu'il y a aussi une opinion publique indépendante des majorités et qui ne tombe pas sous le contrôle des votes, mais qui est essentiellement amie de la paix et de la prospérité du pays, qui est par conséquent toujours un élément essentiel de tout gouvernement qui exécute, et que je n'ai jamais été plus convaincu que le peuple ne sanctionnera pas une motion qui embarrasse le gouvernement. Vous avez son silence, mais vous n'aurez pas son approbation. Je m'opposerai à ce que votre motion soit renvoyée à une commission.

« Je m'y opposerai dans le sein de cette commission; je m'y opposerai lorsqu'il s'agira de la soumettre à la sanction du roi, et je resterai attaché aux principes que j'ai adoptés pour la solution de la question des dîmes qui ne souffre pas de délais ultérieurs. Si votre détermination est de faire une opposition continuelle, de susciter des embarras au gouvernement, et si je trouve que je suis incapable de faire décider cette question, je verrai alors que le temps est arrivé où il ne me sera plus possible d'occuper la place que j'ai l'honneur de desservir. »

Après le vote, M. Bernal a présenté le rapport de la motion, et a demandé qu'il fut discuté le lendemain.

Le chancelier de l'échiquier a proposé de la discuter lundi, mais sur les instances de lord Russell qui demandait qu'on s'en occupât aussi promptement

que possible, la discussion a été fixée au lendemain.

— On lit dans le *Courier* :

« Quand le résultat fut proclamé (à 3 heures et demie ce matin) le public fit entendre de nombreux applaudissements dans les tribunes qui étaient occupées par une foule très-nombreuse.

« Nous ne doutons pas que la démission des ministres se fera attendre jusqu'après lundi prochain, et alors S. M. chargera lord Melbourne de former un nouveau ministère. On désigne déjà dans les hauts cercles plusieurs membres futurs.

« Le *Courier* croit que M. Spring Rice sera nommé chancelier de l'échiquier. M. Bickersteth serait nommé lord chancelier. »

— On lit dans le *city article* du *Globe* :

« Le vote de la chambre des communes d'hier absorbe exclusivement l'attention des habitués de la bourse, et une grande spéculation s'opère relativement au résultat, à savoir si sir Robert se retirera ou aura recours à une nouvelle dissolution du parlement. Les consolidés restent fermes, et les fonds étrangers se sont presque tous améliorés.

— L'*Albion* dit que le premier ministre est déterminé à discuter la matière avec l'opposition de point en point. « La résolution, ajoute-t-il, ne produira aucun spécifique. C'est simplement l'expression d'une opinion sur une question abstraite, ou plutôt sur un contingent imaginaire; ceci n'amènera pas la retraite des ministres, mais s'ils trouvent quelques obstacles aux mesures qu'ils ont indiquées ou qu'ils entendent proposer au parlement, alors on devra en conclure que le gouvernement leur a été enlevé par la chambre des communes. »

— Le *Sun* dit : « Il paraît que sir R. Peel ne fera aucune opposition, et que malgré cet échec le ministère entend rester en place. »

— On lit dans le *Courier* : « Nos prédictions se sont réalisées; la motion de lord John Russell a passé à une majorité de 33 voix; le nombre des votans était 611. Après la déclaration de sir R. Peel à la fin de son discours, il présentera probablement sa démission lundi, et il n'y a pas de doute que le roi n'autorise lord Melbourne à former une nouvelle administration. Des listes pour la formation d'un nouveau ministère circulent déjà dans les hauts cercles, mais ne méritent aucune confiance. »

— On lit dans le *Standard* : « Le sacrilège a triomphé. La résolution de lord John Russell a passé la nuit dernière à une majorité de 322 contre 289. Nous ne pouvons pas encore savoir quels ont été les votans des deux côtés. Nous savons seulement que deux catholiques, MM. Shiel et O'Connell, qui avaient prêté le serment, comme membres du parlement, ont parlé en faveur de la résolution. »

NOUVELLES DE PORTUGAL.

On écrit de Lisbonne, 21 mars :

« Aujourd'hui, il circule ici des bruits d'après lesquels des troubles anti-ministériels auraient éclaté à Oporto. Le gouverneur Bento da Franca aurait été tué ainsi que plusieurs des révoltés. Ces bruits ont acquis quelque consistance à cause de leur publication dans la *Guarda avançada* de mercredi, mais les lettres et les journaux d'Oporto d'une date plus récente ne parlent nullement de ces faits.

« Des lettres de Moncarro annoncent l'apparition à Villafior d'une guérilla formée de patriciens. On sait que cet endroit fut toujours dévoué à don Miguel. Dans un combat régulier avec les volontaires royaux, un enseigne de ces derniers a été blessé. Les factieux ont délivré les prisonniers qui se trouvaient à Ordan. On blâme la mollesse des

autorités en cette circonstance. A Bragança, Villareal et autres villes de Tras-os-Montes, les partisans de don Miguel annoncent le retour de ce prince et la vengeance qu'il se propose d'exercer contre les constitutionnels. On assure que des sommes considérables sont ramassées en secret et expédiées en Espagne à don Carlos.

« Le major Saaveda accompagne le général Saldanha à Paris. Don J. M. Vilhana Saldanha a été présenté à la reine en qualité de premier secrétaire d'ambassade à Paris et le comte Rio Mayor en qualité d'attaché.

« Décidément la reine est enceinte : elle a quitté le deuil qu'elle portait pour don Pedro et l'étiquette observée chez les dames portugaises de haut rang a consacré cet usage.

« On parle toujours de changement dans le ministère. On assure que M. Freire veut purger le cabinet de ses éléments aristocratiques. Le ministre des finances a présenté un aperçu des recettes et dépenses du trésor, depuis le 1^{er} août 1833 jusqu'au 1^{er} août 1834, et le budget des recettes et dépenses, depuis cette dernière époque jusqu'en 1836. Tout y est porté par chapitre dans les plus minutieux détails. »

FRANCE.

Paris, le 3 avril. — Une ordonnance royale, du 2 avril, nomme vice-président de la chambre des pairs, M. le comte de Bastard, pair de France, président à la cour de cassation.

— La loi sur la responsabilité des agents du pouvoir a été votée par 185 députés formant une majorité de 24 voix. Il y a, dans la chambre, 178 fonctionnaires à divers titres. Ce n'est pas faire injure à ces messieurs que de les supposer assez ponctuels pour être venus presque tous à la séance. Il suit de là que la loi a été faite par ceux contre qui elle doit servir de garantie. Cela explique très bien le maintien de la législation actuelle et de l'article 75. Cela est aussi instructif pour les membres du corps électoral. Ils peuvent voir ce que deviennent les droits et les libertés du pays, entre les mains de mandataires dépendans de leurs fonctions et de l'esprit de corps.

Ce ne serait que demi-mal si cette leçon pouvait profiter pour l'avenir, et si les électeurs étaient disposés à s'en souvenir aux futures élections générales.

— Le *Journal des Débats*, après avoir avoué que la loi a été votée à une faible majorité, convient qu'elle est bien défectueuse et que beaucoup de membres frappés de l'incohérence des articles ont pu voter contre; puis il ajoute :

« Au surplus, quelque explication que nous donnions du scrutin d'aujourd'hui, la majorité est faible, nous en convenons volontiers, et si l'opposition veut voir là dedans une espérance de victoire, nous y consentons encore volontiers. Nous reportons donc le combat à la loi des Etats-Unis et à la loi des fonds secrets, fort convaincus, en dépit de l'oscillation du scrutin d'aujourd'hui, que maintenant la chambre est décidée sur sa marche, que ses incertitudes sont finies, qu'elle a pris définitivement qualité, et que les 62 voix qui ont rejeté l'intervention judiciaire, et les 80 voix à peu près qui, à l'assis et levé, ont adopté la garantie administrative, font en faveur du ministère un chiffre de majorité qui ne peut qu'augmenter. L'événement dira si nous nous sommes trompés.

— Au commencement de la séance d'hier, M. le ministre de l'intérieur a lu l'exposé des motifs d'un projet de loi dont le but est d'établir une ligne de chemins de fer entre Paris et le Havre, et d'améliorer la navigation des principales rivières de France. La chambre a écouté avec le plus vif intérêt cet important travail.

Le 4 avril. — Trois des sous-officiers de cuirassiers compromis dans l'affaire de Lunéville étaient restés depuis le mois d'avril dans les prisons de Lunéville et Nancy. Ils sont arrivés à Paris mercredi soir, ils ont été écroués à la prison militaire de l'Abbaye, où sont, depuis plusieurs mois, leurs camarades.

— On établit des postes nombreux aux environs du Luxembourg. Dans la matinée du 3 avril, M. le ministre de l'intérieur a fait une tournée d'inspection dans ces quartiers. Le gouvernement est en pourparler avec les propriétaires du théâtre Bobino, afin de louer ce local et d'y caserner un bataillon d'infanterie.

— On nous assure que M. Pasquier, qui avait d'abord refusé d'accorder à des avocats choisis par le comité de défense des accusés d'avril, des permissions pour visiter les détenus, s'est enfin déterminé aujourd'hui, après de longs pourparlers, à délivrer ces autorisations.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 27 mars :

« Dans la matinée du 18, le chef des bandes factieuses, connu sous le nom de Pachofaro a été fusillé. Ce chef s'était rendu odieux, même aux hommes de son parti par les atrocités qu'il avait commises.

— On écrit de Don Renito, dans l'Estramadure, que dans les bourgs du rayon frontière de cette province, les factieux ont fusillé 11 miliciens urbains.

— On prétend que Perjecto Sanchez qui avait été amnistié commande 300 hommes.

On attend avec la plus grande impatience la promulgation d'une loi sur les municipalités, qui sera la pierre fondamentale du système administratif. Nous nous sommes plaints souvent de ce que le ministère n'avait point présenté la loi aux cortès dans la présente session, attendu qu'elle nous paraît beaucoup plus importante qu'une foule d'autres qui ont été discutées. Aujourd'hui on prétend que ce ministère est sur le point de présenter un projet de loi sur cette matière aux cortès. (Echo.)

— Un ordre émané du ministère de la guerre présente l'organisation en bataillons ou compagnies suivant leur force numérique des corps provisoires d'infanterie et de cavalerie formés dans les provinces sous diverses dénominations, on qui seraient formés plus tard à raison des circonstances, y compris les corps de sûreté. Ces bataillons seront soumis aux lois et ordonnances concernant l'armée. (Gazette de Madrid.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 5 AVRIL.

Dans sa séance du 3 avril, le sénat a adopté à l'unanimité, la loi sur le transfert de 73,000 frs. pour subvenir à l'insuffisance des fonds de non valeurs de la contribution foncière de l'exercice 1831.

Dans la séance du 4, a eu lieu la discussion du projet de loi sur les pensions civiles. Cette loi a été également adoptée. L'ordre du jour appelait ensuite la discussion de la loi contenant des modifications au tarif des douanes (article tissus.) La discussion des articles a été renvoyée à lundi.

— Par décision de M. le ministre de l'intérieur, le milicien, dont le remplaçant serait réformé au corps ou aurait déserté, peut, s'il le désire, prendre un substituant, au lieu de se faire remplacer de nouveau.

— La remise aux ayant-droits de la décoration de la croix de fer est définitivement et irrévocablement fixée, nous assure-t-on d'après une personne qui est à même d'être bien informée, pour l'époque de l'accouchement de S. M. la reine, c'est-à-dire pour la fin de ce mois.

— Le budget du département de l'intérieur, pour l'exercice 1835, contient une allocation de 300,000 francs, destinée à être distribuée, à titre de secours, aux nécessiteux belges, victimes de l'agression hollandaise ou des désastres de la guerre. Il a déjà été dit que cette somme allait être distribuée. La marche et les bases adoptées par suite de la circulaire du 12 décembre 1831, pour la répartition des secours, devront être suivies dans cette occasion.

La circulaire ministérielle dont ces renseignements sont extraits porte que les secours ne sont accordés qu'à titre d'à-comptes jusqu'à ce que la législation ait décidé la question relative aux indemnités, qui jusqu'ici n'est aucunement préjugée.

LIEGE, LE 6 AVRIL.

(Correspondance particulière.)

Bruxelles, le 5 avril.

La session de nos chambres peut être considérée comme à peu près finie. Il n'y aura plus guères de discussion importante que sur le personnel communal, lorsque cette loi reviendra du sénat. Encore n'est-il pas tout-à-fait certain que cela ait lieu avant la clôture de la session. Il est douteux aussi qu'on discute cette année la loi des étrangers, dont la présentation est encore une fois annoncée comme très-prochaine. Dans une quinzaine de jours, la chambre s'ajournera probablement pour les fêtes de Pâques, puis elle ne siégera plus que pendant deux ou trois semaines du mois de mai. En attendant, MM. les représentants des diverses localités s'amusent à faire des propositions d'augmenter le personnel des tribunaux de leur endroit, et pour les faire monter d'une classe inférieure à une classe supérieure. Vous sentez ce que cela veut dire. D'ici au mois de juin, il faut bien caresser un peu les influences électorales.

Il n'y a pas de doute que le sénat ne donne, à une très grande majorité, la nomination des échevins au roi. Les dispositions sont telles qu'il pourrait bien y avoir d'autres changements encore à la loi dans le sens du gouvernement.

Un vif intérêt s'attache à l'événement qui doit clore le mois d'avril, l'accouchement de la reine. C'est du 20 au 30 qu'on pense qu'il aura lieu. La reine des Français est attendue pour le 15. M. Moreau, professeur en accouchement, de Paris, est attendu pour la même époque. Déjà, depuis plusieurs jours, deux hommes de l'art, d'un mérite distingué, sont arrivés d'Allemagne.

L'association pour les rentes étrangères, que les journaux annoncent depuis quelque temps devoir s'établir à Anvers sous les noms de MM. Osy, Terwangne, etc., n'a pas encore reçu l'autorisation du gouvernement. On pense cependant, comme il s'agit d'une opération de loterie, qu'il ne lui sera guères possible de s'en passer.

On attend ici dans peu de jours Mme. Malibran et M. Bériot, dont l'union continue à être si étroite qu'il paraît probable qu'un mariage entre eux aura lieu, aujourd'hui que, par un coup du ciel en leur faveur, il s'est trouvé une nullité dans le premier pas conjugal de la célèbre Marietta.

La belle virtuose vient de faire construire à neuf, au bout du faubourg de Namur, une charmante campagne. On s'extasie sur le bon goût et le luxe qui règne dans la construction intérieure de cette habitation. Il était question, depuis quelque temps, des fréquents séjours que Mme. Malibran fait en Belgique pour organiser une dizaine de représentations italiennes. Elles devaient avoir lieu entre les saisons de Londres et de Paris, c'est-à-dire, vers le mois de septembre. M. Féty, à son dernier voyage de Paris, a entamé une négociation à ce sujet avec MM. Lablache, Rubini et Tamburini. Il ne paraît pas que l'exécution de ce projet, qui devait faire affluer à Bruxelles tout ce qu'il y a d'oreilles musicales en Belgique (vous n'auriez pas été en reste) soit encore près de se réaliser.

Notre compatriote Hauman, le célèbre violoniste, continue le cours de ses succès, dans le midi de la France. A Bordeaux il a donné un concert au profit des pauvres, qui a, dit-on, produit une dizaine de mille francs. Le barreau de cette ville ayant appris que M. Hauman était en outre avocat, lui a donné un banquet, auquel assistaient plusieurs membres de la cour de Bordeaux.

A propos de musique, on parle depuis quelque temps du projet qu'on aurait à Louvain d'y ériger un conservatoire sur une assez grande échelle. Vous savez qu'il existe un projet de ce genre à Gand. Il faut de la concurrence, mais pas trop n'en faut. Je crains bien que, si toutes les villes veulent faire des conservatoires, à la fin, il se trouvera qu'après avoir dépensé beaucoup d'argent, aucune ville n'en aura, et l'on sera réduit à un grand nombre de

petites écoles de musique. Je ne sais si, dans un tel système la quantité compense la qualité. Le conservatoire de Bruxelles a donné dernièrement un concert où l'on a beaucoup applaudi l'exécution admirable d'une symphonie héroïque de Beethoven. Jamais orchestre n'a exécuté à Bruxelles avec la netteté, les nuances et la précision de l'orchestre du conservatoire. Mais cet établissement a d'autres côtés faibles; le chant, par exemple, y est d'une grande médiocrité. On dit que c'est aussi par là que pêche le vôtre.

On annonce comme très-prochaine la publication de poésies fort remarquables de M. de Decker de Gand.

On attribue ici la rédaction de l'ouvrage de M. de Keverberg à un M. van der Elst, ancien élève de l'université de Louvain ou de la vôtre.

M. le baron de Stassart, président du sénat, vient, dit-on, d'être proposé pour remplir les fonctions de grand-maître de la franc-maçonnerie en Belgique. Remarquez bien que je vous donne cette nouvelle, comme un *on dit*.

Les journaux ont annoncé que le comte Henri de Mérode se rendrait à Vienne pour offrir les complimens de condoléance du roi à l'empereur Ferdinand. Cette nouvelle est exacte. Vous savez que M. H. de Mérode est frère de M. Félix de Mérode. Comme aîné de la famille, lui seul porte le titre de prince de Rubempré. Il est, je crois, Grand d'Espagne de 1^{re} classe. Ce nom n'est inférieur en illustration à aucun de ceux qui retentiront dans les salons de Sa Majesté apostolique. Il a, certes, une autre valeur historique que celui de M. le comte Pestre, envoyé du roi de Hollande. Messieurs de l'aristocratie autrichienne verront que, lorsqu'il lui plaît de mettre de vieux Noms en avant, Léopold en a sous la main absolument comme un roi légitime. Il n'a que l'embaras du choix. Grâce au ciel, il s'en faut que nos grandes Maisons soient toutes descendues assez bas pour devoir séparer leurs affections de celles du pays.

Si M. H. de Mérode est un grand seigneur, il est, en outre, et ceci vaut mieux, homme d'un véritable mérite. Il a une instruction étendue et, comme on disait autrefois, il cultive les lettres avec succès. Il a publié, à Paris, en compagnie d'un autre Belge, le comte de Beaufort, un ouvrage qu'on dit assez fort d'idées pour dépasser de beaucoup l'intelligence de la majeure partie de la haute noblesse viennoise.

Agréez, etc.

Le départ de Paris pour Bruxelles de la reine des Français, qui doit assister aux couches de S. M. la reine des Belges, sa fille, aura lieu du 15 au 20 de ce mois.

— Hier dimanche, dans l'après-midi, un armurier demeurant faubourg St. Gilles, s'est suicidé. Cet homme venait de prendre le café; il monta à sa chambre, en disant à une personne qui se trouvait là : *J'ai fini mon ouvrage, et je m'en vas.* Bientôt après on entendit l'explosion d'une arme à feu, et la chute d'un corps pesant. On monta, et l'on trouva le malheureux baigné dans son sang ayant son fusil à côté de lui.

— Samedi, vers onze heures du matin, en traversant la place derrière St. Paul, le nommé Pierre Closset, né à Herve, âgé de 50 à 55 ans, manœuvre, est tombé mort subitement, sous le poids d'une pièce de bois qu'il portait.

— Le ministre de l'intérieur fait connaître que, par dérogation au cahier des charges approuvé le 17 février dernier, les époques des livraisons des bois à fournir pour la section de Tirlemont à Waremmé, et dont la réadjudication aura lieu le 8 de ce mois, seront réglés ainsi qu'il suit : 1^{er} lot, avant le 15 juin 1835; 2^e, avant le 1^{er} août id.; 3^e, avant le 15 juin id.; 4^e, avant le 1^{er} septembre id.; 5^e, avant le 1^{er} août id.

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE DE LIEGE.

DISTRIBUTION DES PRIX. — Concert.

La musique est l'art de prédilection des Liégeois. Aussi tout ce qui touche au Conservatoire excite-t-il toujours en eux une vive sympathie; le concert de samedi dernier en a offert une nouvelle preuve.

Il s'agissait de la distribution des prix. Cette cérémonie, qui a eu lieu à la Salle des Variétés, derrière St. Jacques, a été sous tous les rapports très-

remarquable. Il y avait foule, fraîches et jolies toilettes, bon choix de morceaux, bien plus, volonté unanime d'écouter avec attention la musique et les exécutants.

M. Chokier, secrétaire de la commission du Conservatoire, a porté la parole, au nom de celle-ci, pour rendre compte des travaux et des vœux de la commission. Ces vœux sont trop justes pour être pas exaucés: la ville se hâtera de remplir ses obligations envers un établissement dont Liège s'honore, et le gouvernement, de son côté, lui accordera les mêmes encouragements que ceux accordés à un établissement rival, le Conservatoire royal de Bruxelles. Que tous deux aient les mêmes avantages, car tous les deux en sont également dignes et offrent de bien grands éléments de succès.

Après la distribution des prix, le concert a commencé par l'ouverture d'Obéron, de Weber.

A voir cet orchestre composé d'instrumentistes mais pour la plupart, on pourrait s'attendre à une exécution tronquée et faible. Mais il suffirait de quelques minutes pour revenir d'une telle prévention. Combien, en effet, est-il d'orchestres qui présentent un tel ensemble, une telle énergie, une telle précision. — On dirait, vraiment que l'art est un jeu de l'enfance, si l'on ne savait que tout cela est dû aux soins si constants et si bien dirigés d'un savant directeur et de professeurs dignes de leur noble mandat.

Citer tous les morceaux, ce serait donner autant d'éloges. Chaque exécutant a prouvé que le laurier conquis par lui était une récompense bien acquise. Chacun a rempli sa tâche de manière à honorer à la fois, l'établissement, son professeur et soi-même.

Nous ne pouvons toutefois nous dispenser de mentionner particulièrement dans la partie instrumentale, ce jeune Franck, dont les doigts, parcourant le clavier avec une agilité étonnante, exécutent, comme en se jouant, les plus grandes difficultés des variations de Hertz. Un tel talent, dans un âge si tendre, promet le plus bel avenir.

Dans la partie vocale, nous citerons MM. Mathot, Polain, Verinck et Prost; nous avons pu de nouveau apprécier leur méthode excellente et leurs voix pures et sonores.

Ajoutons que trois chœurs choisis du *Messie de Handel*, et conduits par M. Daussoigne, ont été chantés avec l'ensemble et la verve que doivent inspirer les morceaux des grands maîtres.

Avant de terminer, nous n'oublierons pas de mentionner très honorablement. M. Prun, qui, chargé de diriger cet orchestre composé des seuls élèves et d'un ou deux professeurs, s'est constamment montré à la hauteur de cette tâche honorable.

Cette soirée, intéressante à plus d'un titre, a été l'une des plus attrayantes de l'hiver qui vient de finir; elle marquera long-tems dans les fastes de notre conservatoire de musique.

Nous croyons inutile de faire remarquer que les autorités civiles et militaires s'étaient donnés rendez-vous à cette soirée, retardée long temps contre le vœu de la commission.

SPECTACLE.

Représentation au bénéfice de M. Bouchy.

Malgré l'appât de la nouveauté, malgré l'estime méritée dont jouit le bénéficiaire, cette représentation n'a pas été suivie avec l'expression obligée. *très brillante*, c'est tout au plus s'il y avait demi-ombrée. On a eu de plus à regretter l'absence de M. Bouchy, qu'une indisposition grave et subite, connue dès le matin, a empêché de jouer, dans l'opéra, le rôle de Conrad. Pour ne pas faire manquer la représentation le chef d'orchestre, M. Brucker, avait bien voulu se charger de ce rôle tandis que M. Prevost le remplaçait au pupitre.

Le peu d'espace que nous pouvons réserver dans nos colonnes à un article de spectacle ne nous permettant pas d'examiner en détail trois pièces nouvelles, nous donnerons la préférence à celle qui a le plus d'intérêt pour nous, à *Faust*, opéra en trois actes, musique d'un compositeur de cette ville.

Nous l'avons dit, il y avait beaucoup de témérité à traiter un sujet hérissé de difficultés telles qu'il ne fallait pas moins qu'une inspiration de génie pour les surmonter: malheureusement le succès n'est pas venu justifier cette témérité; mais nous devons le dire aussi, rien de plus mal conçu, de plus absurde et de plus soporifique que le livret de M. Théaulon.

Cet auteur, homme d'esprit pourtant, a eu la prétention de faire mieux que l'illustre Goethe, et à la place du *Méphistophélès* que celui-ci avait créé à la fois bizarre et grand, original et spirituel, il a substitué un pauvre diable qui est bien le plus vulgaire et le plus plat des suppôts de l'enfer. Puis non content du merveilleux, qui cependant ne manque pas dans le drame de Goethe, M. Théaulon a cru devoir ajouter au sien une *statue de bronze* dont le pouvoir est supérieur à celui de son démon débonnaire; c'est-là, il faut l'avouer, une idée qui n'est pas heureuse. Mais son plus grand tort, suivant nous, c'est d'avoir fait tomber le jeune compositeur dans un piège dont il ne pouvait se tirer, à moins, nous le répétons, d'une inspiration de génie, ce qui n'est pas très-commun par le temps qui court. On voit que nous voulons parler de plusieurs situations que nous croirions empruntées aux opéras de *Robin des Bois*, de *Robert le Diable* et de *Zampa*, si l'on ne nous avait assuré que l'opéra de M. Théaulon était déjà imprimé en 1827. Quoiqu'il en soit, comme la partition de notre compatriote n'a fait son apparition qu'après celles de Weber, de Hérold et de Meyerbeer, cette ressemblance n'est pas moins fâcheuse pour lui. En effet, reproduire la scène des *Balles enchantées*, c'est ce que Meyerbeer lui-même n'eût pas osé tenter après Weber, refaire celle de *l'évocation des nonnes hors de leurs tombeaux*, c'est ce que nul compositeur de quelque célébrité n'oserait se permettre aujourd'hui après Meyerbeer, et l'imitation de la scène de la *chambre à coucher* du 3^e acte de *Zampa* était déjà une hardiesse assez grande.

Voilà, il n'en faut pas douter, ce qui explique pourquoi le public s'est montré si froid et si sévère pour l'opéra de M***, car de l'Amant pour être à Faust la distance est très-grande, et cependant le premier de ces essais avait été accueilli avec une extrême indulgence. Quant à nous, nous pensons que le dernier aurait mérité plus d'encouragement; la musique n'en est d'ailleurs pas entièrement dépourvue de beautés et décèle dans son auteur un talent qui promet pour l'avenir. Nous espérons qu'elle sera mieux appréciée à une seconde représentation, et nous l'attendons pour en faire une critique de détail que nous n'avons pas voulu hasarder après une seule audition.

Nous n'avons que des éloges à donner à MM. de Mondonville et Gellas et à Mme. Prevost pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs rôles respectifs; mais nous ne pouvons en dire autant de la mise en scène de cet opéra. Quant à la fameuse décoration du 3^e acte, elle est tout-à-fait indigne d'un théâtre royal et conviendrait mieux à un théâtre de marionnettes.

Nous ne pouvons aujourd'hui que constater le succès complet de deux charmantes pièces: *Estelle ou le père et la fille*, comédie-vaudeville en 1 acte de M. Scribe, et *la Fille de l'Avare*, comédie-vaudeville en 2 actes de MM. Bayard et Paul Dupont. M. et Mme Berger, dans la première de ces pièces, et M. Lemaire, dans la seconde, ont fait preuve de talent; nous y reviendrons bientôt.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Faculté de droit. — MM. Louis Van Hal, de Turnhout, Louis Bon, de Lacane, et Auguste Buisseret, de Gozée, subiront l'examen de docteur, le 9 courant, à quatre, cinq et six heures.

M. Henri Briard, de Namur, subira celui de candidat, le 10 dito, à quatre heures.

COMMISSION D'EXAMEN.

MM. François Brandebourg, de Stavelot, et Charles de Vivario, de Ramezée, subiront l'examen en philosophie, le 7 du courant, à 4 et 5 heures.

MM. Stanislas Gairs, de Gheel, et Eugène Albert Jean François Latontaine, de Liège, subiront le même examen, le 10 dito, à 4 et 5 heures.

RÉGENCE DE LIÈGE. — Incendies de Jalhay.

Les bourgmestre et échevins, vu l'arrêté royal du 28 mars 1835, ordonnant des mesures pour qu'il soit recueilli des secours dans toutes les communes de la Belgique en faveur des incendiés de la commune de Jalhay.

Informant le public qu'une liste de souscription en faveur des victimes de l'incendie de Jalhay, restera déposée au secrétariat de la régence pendant 3 mois.

Liège, le 3 avril 1835.
Le bourgmestre. Louis JAMME.

Les détails donnés précédemment sur ce déplorable incendie ne peuvent manquer d'inspirer le plus vif intérêt en faveur des nombreuses victimes, et cet intérêt ne sera pas stérile dans cette ville dont les habitants se sont toujours montrés compatissants et généreux.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui lundi, 6 avril, la deuxième représentation du huitième mois d'abonnement, les *Voitures versées*, opéra comique en deux actes, de M. Emmanuel Dupaty, musique de Baylelieu, suivi par la deuxième représentation de la *Fille de l'Avare*, vaudeville en deux actes, de MM. Bayard et Paul Dupont.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE (CASINO.)

Le trésorier de la Société prévient les ASSOCIÉS qu'il va faire mettre au recouvrement l'annuité de 1835, 281

CH. DUFOUR, MARCHAND-TAILLEUR,

RUE GRIANGE, A HUY.

A l'honneur d'annoncer son départ pour PARIS, pour prendre es modes de Longchamps. 285

LA PLACE DE SUISSE à l'église de la Cathédrale étant VACANTE, celui qui veut obtenir cet emploi peu faire sa demande dans le délai de 15 jours, en produisant à l'appui des certificats de moralité et de bonne conduite.

S'adresser pour les conditions au bureau de la Cathédrale, ciôtres St. Paul, tous les jours de dix heures à midi. 255

Le sieur PLECHINGER, marchand bohémien, est arrivé au Fer de Cheval, sur la Batte, n° 1091, à Liège, avec un assortiment DE PLUMES de lit et DUVET à des prix très modérés. 294

Le Sr. BRAIVE, vitrier, au Vase, rue Hors-Château, n° 135, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de cesser sa société avec M. DELCHEE, et qu'il travaille pour son compte particulier; il offre ses services à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 292

BANQUE LIEGEOISE.

CAISSE D'ÉPARGNES.

L'administration informe le public qu'à compter du 13 avril prochain, la Caisse d'Épargne sera ouverte.

On y recevra toutes sommes depuis un franc. L'intérêt est fixé maintenant à 3 1/2 p. c. l'an.

Au premier versement de chaque individu, il lui sera remis un livret numéroté et signé par l'administrateur.

Pour les sommes dépassant mille francs il sera délivré des obligations portant intérêt et remboursables à un ou plusieurs mois de vue.

Le bureau est placé chez M. DEMONCEAU, place St. Denis, n° 637, à Liège.

Il sera ouvert les lundi, jeudi et samedi de chaque semaine, de neuf à une heure.

Les dimanches de 10 à 12 heures on y recevra les épargnes des ouvriers.

Le règlement de cette caisse est à l'impression et sera publié dans quelques jours.

MAISON A VENDRE,

RUE VINAVE-D'ILE.

Jeudi 9 avril 1835, à 10 heures, au local de la justice de paix du sud, rue Mont St. Martin, il sera procédé par le notaire ADAMS, à la licitation d'une MAISON, rue Vinave d'Isle, cotée 595, faisant le coin de ladite rue et de la place St. Paul.

Aux conditions à voir chez ledit notaire et à la justice de paix. 159

VENTE TRÈS-CONSIDÉRABLE

DE

BOIS SCIÉS ET POUTRES.

VENDREDI, 10 AVRIL, à une heure de relevée, VENTE à l'enchère de cent mille pieds de marchandises de chêne sciées dont la majeure partie très sèches, consistant en 10 mille pieds de quartiers doubles de 10 et 12 pieds, planches de 8 à 22 pieds, wères, quartiers, terrasses, poselets, rampes et marches;

2^e De 15 mille pieds de planches et lattes bois blancs;

3^e De 25 poutres de 22 pieds, de 11 pouces sur 12 d'équarrissage.

Les amateurs sont avertis que dans le nombre de planches chêne, il y a 25 mille pieds au moins de 1^{er} choix.

A CREDIT, moyennant caution connue de M^e LOUMAYE, notaire. 290

VENTE DE BALIVEAUX

SUR 70 BONNIERS.

Le 14 AVRIL 1835, à 11 heures matin, M. VANHER BERGHEN fera VENDRE à l'enchère, chez les enfans Thirifays à Haillot:

Tous les baliveaux et petites vernes d'essence chênes, hêtres et bouleaux croissant sur 70 bonniers du Bois des Arches d'Andennes, situé en la commune d'Andennes.

Ces baliveaux au nombre de plus de 14,000 seront vendus en 65 marchés qui sont déjà formés.

S'adresser pour renseignements au garde VIERSET, à Haillot.

A CREDIT, moyennant caution connue de M^e LOUMAYE, notaire. 289

MONT DE PIÉTÉ.

TROIS PLACES DE COMMISSIONNAIRES-JURÉS étant vacantes à l'établissement, ceux qui désireraient les obtenir doivent adresser leur demande à la commission administrative avant le 1^{er} mai, chez le directeur, demeurant quai de la Batte, n° 112, où ils pourront prendre connaissance des obligations prescrites par le règlement. 194

VENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE

MERCREDI 8 AVRIL courant, à 10 heures, M^e DUSART notaire à Liège, VENDRA définitivement, aux enchères publiques, en son étude, rue Féronstrée, trois MAISONS contiguës avec jardins, construites à neuf depuis peu d'années, cotées 217 1^{er} bis, 217 2^e bis, 217 3^e bis, situées à Longdoz commune de Liège, sur la mise à prix de 4200 frs. montant de la surenchère. 267

A VENDRE DE GRE-A-GRE

UN CORPS DE FERME, situé à RENOUPREZ, commune de Châteaux, d'une contenance d'environ sept bonniers trente cinq perches de prairie. Les batiments sont en très bon état.

Cette propriété est libre de toutes charges et l'acquéreur pourrait constituer les deux tiers du prix en vente. S'adresser en l'étude de M^e MERRY, notaire, place du Vieux Marché, à HERVE. 240

BELLE VENTE DE CHENES sur pied, croissant dans le bois de Rotheux, commune de ce nom, canton de Seraing, à trois quarts de lieue de la Neuville et autant d'Esneux sur l'Omlie.

JEUDI 23 AVRIL 1835, à dix heures précises, pour finir en un jour, le notaire BIAR VENDRA aux pieds des arbres, 85 MARCHÉS DE BEAUX CHENES, propres à tout usage, dont un grand nombre de forte dimension. — A SIX MOIS DE CRÉDIT. 219

BELLE VENTE DE MEUBLES.

Le lundi 13 avril 1835, et jours suivants, le sieur Jacques MARQUET, quittant l'exploitation de la ferme dite FERME du CHATEAU de SOIRON, située en la commune dudit Soiron, fera VENDRE au plus offrant, tout son MOBILIER, consistant en quatre bons chevaux, vingt vaches à lait, six génisses d'un an, deux taureaux, plusieurs bêtes à laine, tout son meuble - meublant et attirails de labour.

ORDRE DE LA VENTE.

Le premier jour, on vendra les vaches, meubles et ustensiles servant au laitage.

Le second, les chevaux, attirails de labour et les bêtes à laine; et le troisième, les objets restants.

ARGENT COMPTANT. 130

La commission administrative des hospices civils de Liège mettra en ADJUDICATION publique au rabais par soumission, puis de vive voix et à l'extinction des feux; le MERCREDI 15 AVRIL 1835, à 3 heures de relevée, à la salle de ses séances, les ouvrages en maçonnerie, Charpente et autres, pour la construction d'une VACHERIE, à la ferme sise à Lantou, exploitée par le sieur Hubert Paques. Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication ayant midi au secrétariat de ladite commission où l'on peut voir dès à présent le cahier des charges. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 179

A LOUER, pour la St. Jean prochain, un bel APPARTEMENT tout à fait indépendant, avec toutes les commodités désirables. écurie, remise, grandes cours, etc., situé rue devant les Carmes, n^o 377. S'y adresser. 191

A VENDRE ou LOUER présentement, une BELLE ET GRANDE MAISON à équipage, place St. Jean en Isle. S'adresser à M^e DE BEEVE, notaire, rue Sœurs de Hasque, n^o 281, où l'on place sur hypothèque à 4 p. c. 203

A LOUER.

Jolie MAISON de CAMPAGNE, située à une lieue de Liège, avec jardin entouré de murailles garnies d'arbres à fruits. S'adresser rue du Pont, n^o 329. 157

A VENDRE un BON et SOLIDE CABRIOLET propre pour la ville et la campagne, ayant la voie de la Hesbaye. A VENDRE également un COUPE aussi bon que neuf, n'ayant roulé en ville. S'adresser à M. FERRETTE, marchand sellier, porte Ste. Marguerite, ou rue des Carmes, n^o 377. 256

BELLE MAISON A VENDRE.

Le mercredi 8 avril 1835, à 10 heures du matin, M^{re} PARMENTIER, notaire à Liège, procédera en son étude à l'adjudication publique aux enchères :

D'UNE MAISON spacieuse et en bon état, très agréablement située au commencement du quai de la Sauvenière, à Liège, à proximité de la salle du Spectacle et ayant une deuxième entrée rue Basse-Sauvenière, n^o 799. Elle contient vestibule, salons, salle à manger, cuisine, office, chambres à coucher, cabinets, greniers, pompe, citerne, deux puits caves, etc.

Le jardin qui est séparé dudit quai par une grille en fer présente une superficie de 169 mètres carrés 64 centimètres et une façade large de 10 mètres 86 centimètres.

Ce terrain est très propre pour y bâtir. L'acquéreur jouira de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour connaître les clauses et conditions de la vente audit notaire PARMENTIER. 31

ÉCOLE COMMUNALE.

L'administration communale d'Aubel, informe le public qu'elle a fixé au 25 AVRIL courant, l'examen des demandes qui lui ont été adressées et de celles qui lui parviendront ultérieurement pour la PLACE D'INSTITUTEUR de ladite commune.

Cet instituteur sera chargé d'enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le système légal des poids et mesures, les principes de la langue française, et de la langue flamande, la géographie, et l'histoire de la Belgique.

Il jouira d'un logement avec salle d'école, d'un sixième du produit des rétributions des élèves et il lui sera en outre assuré un traitement de huit cents francs. Lorsque le nombre des élèves le rendra nécessaire, il sera aidé par un instituteur secondaire salarié par la commune.

Les personnes qui désireraient se présenter pour cet emploi, peuvent adresser leurs demandes, franchises de port, avant le 25 de ce mois, à l'administration communale d'Aubel, en y joignant les pièces constatant leur moralité, et leurs services antérieurs. Tout candidat est prié d'indiquer quel est son âge, où il est né, s'il est marié, et dans ce dernier cas, si son épouse pouvait donner aux filles quelque instruction sur les ouvrages de main.

Aubel, le 1^{er} avril 1835.

280

EXTRAIT.

Par EXPLOIT du quatre avril 1835 de Jacques Nicolas DFGUELDRE huissier près la cour d'appel séant à Liège, demeurant audit Liège, rue St. Séverin, n^o 709, et dûment patenté, MM. Antoine Henri, Jean Baptiste, et Guillaume Joseph Rongé, fabricans d'armes; la D^{me} Pétronille Rongé, veuve de Guillaume Duguet, négociante; a D^{me} Marie Anne Rongé, M. Joseph Martial, son époux, sans profession, M^{me} Henriette Rongé, M. Etienne La-sence, son époux, fabricant d'armes, M^{me} Marie Catherine Josephine Rongé, M. Pierre Joseph Fassin, son époux, aussi fabricant d'armes, tous domiciliés à Liège, co-intéressés, héritiers et représentants de M. Antoine Rongé, de son vivant aussi fabricant d'armes à Liège, pour lesquels M^e G. R. Bertrand, avoué, a charge d'occuper et occupera, ont fait assigner à comparaitre dans le délai de la loi, 9 1/2 heures du matin, à l'audience publique du tribunal civil de première instance séant à Liège, 1^o Pierre Joseph Leloup, journalier, demeurant à Fragnée, 2^o Marie Leloup, veuve de Barthelemi Cousin, sans profession, demeurant à Liège, rue derrière le Palais; 3^o Jeanne Leloup, demeurant ci-devant à Huy, et et dont le domicile et résidence actuels sont inconnus; 4^o André Leloup, menuisier, demeurant à Fragnée, commune de Liège; 5^o Jean Gilles Leloup, sans profession, demeurant audit Fragnée; 6^o Jean Baptiste Leloup, journalier, demeurant à Liège, rue derrière le Palais; 7^o Philippe Servais, notaire, demeurant à Liège, nommé pour représenter à la vente dont il sera parlé, ladite D^{lle} Jeanne Leloup, ce dernier pour autant que de besoin; 8^o Marie Catherine Stassart, rentière, domiciliée à Liège, co-intéressés.

Pour attendu, que par acte aux enchères publiques reçu par Delvaux, notaire, le vingt-deux juin 1800 trente trois, enregistré, M. Antoine Rongé, représenté par les requérans, s'est rendu adjudicataire, moyennant une somme de cinq mille sept cent cinquante francs, 1^o d'une maison, circonstances et dépendances, située à Liège, faubourg St. Gilles, n^o 534, tenant vers Liège à la rue des Bénédictines, et vers St. Gilles à la D^{me} V^o Renard; 2^o de cinq autres petites maisons, circonstances et dépendances, tenant ensemble, joignant vers Liège à ladite rue des Bénédictines, vers la chaussée à la maison précédente et vers St. Gilles à la V^o Renard.

Attendu que par suite de la purge des hypothèques qui grevaient ces immeubles, les requérans ont payé à divers créanciers colloqués utilement dans l'ordre ouvert pour la distribution dudit prix, la somme de deux mille trente-six francs seize centimes.

Attendu que sur la somme de trois mille sept cent treize francs 84 centimes, restant à payer sur le prix principal et des intérêts qui en sont échus, la demoiselle Stassart, ci-dessus qualifiée, a été colloquée en garantie en principal et accessoires pour la somme de trois mille quatre cent quatre vingt seize francs 34 centimes.

Attendu qu'aux termes du bordereau de cette collocation les vendeurs étaient autorisés à en toucher le montant, à la charge de donner caution à la D^{lle} Stassart, pour la sûreté promise à son auteur.

Attendu que les vendeurs, susnommés, sont en retard de donner la caution prémentionnée, et que d'un autre côté les H^ois Rongé ne sont nullement tenus de conserver plus longtemps la somme de trois mille sept cent treize francs 84 centimes et les intérêts.

Voit dire que les requérans seront autorisés à déposer la somme préappelée, avec les intérêts qui en seront échus, à la caisse des consignations, à la conservation des droits des assignés, et à leurs risques et périls; déclarer qu'en effectuant cette consignation, les requérans seront bien et valablement libérés, tant vis-à-vis des vendeurs à l'acte reçu par M^e Delvaux, le vingt deux juin 1833, que vis-à-vis de la D^{lle} Stassart; par suite ordonner la radiation des inscriptions requises au bureau des hypothèques à Liège, par l'auteur de cette dernière, Marie Gerdy, veuve de Nicolas Remacle Juzaine, les dix février 1813 et huit février 1823, en ce qui concerne les six maisons vendues; condamner les assignés, autres que M^{lle} Stassart, aux dépens, le montant desquels les requérans pourront retenir sur la somme à consigner, en conséquence le receveur des consignations sera tenu de recevoir pour comptant, l'exécutoire desdits dépens.

Pour extrait conforme: BERTRAND, avoué. 287

COMMERCE.

Fonds anglais du 3 avril. — Cons. 92 0/0 0/0. — belges, holl. 55 3/4. Portug. 96 0/0. Esp. cortés, 65 5/8. Bourse de Vienne du 26 mars. — Métalliques, 101 5/8. Actions de la banque 1338.

Bourse de Paris, du 4 avril. — Rentes, 5 1/2, 107 3/4 fin cour., 107 80. — Rentes, 3 p. c. 81 30, fin cour., 81 30. — Actions de la banque, 00000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 97 90, fin cour., 98 0. — Emprunt Guebhard, 48 1/2, fin cour., 00 0. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 48 1/2, fin cour., 00 0. — Trois p. c., 30 3/8, fin cour., 00 00; différée, 00 0. — Cortés, 49 3/8. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti, 0000 00. — Grec, 0 0. — Emp. belge, 105 0/0, fin cour., 100 0/0. — Empr. romain, 100 3/4, fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 121 1/4. — Dette différée, 20 0/0. — Coupons cortés, 29 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 3 avril. — Dette active 55 3/4. — Dito, 5 1/2, 401 15/16 0. — Dito Différée, 1 41/2. — Bill. de chance 25 3/4. — Syndi. d'amor. 95 1/4. — Dito, 3 1/2 1/2, 80 1/8 00. Contrib. de guerre, 000 0/0 Bill. du trés. 6 1/2, 101 1/8. — Société de comm. 105 1/4 0. — Rus. li. et comp. 103 7/8. — Dito 1828 et 1829, 104 0/0. — C. ch. H. 1831, 1833 98 1/16. — Dito ins. au gr. liv. 70 3/8. — Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 1/2, 00 0/0. — Dan. m. à Lond., 00 0/0. — Rente franç. 00 0/0. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/0. — Dito d'Amst., 48 3/4 0. — Dito à Londr., 3 1/2, 30 0/0 0 00. — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 20 1/2. — Bons cortés à Lond. 48 5/16. — Coupons des cortés, 00 0/0. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques, 99 3/16. — Act. Rot. 1^{er} levée, 00. — Dito 2^e levée, 0 0/0. — Lots de Pologne, 125 1/4 0. — Naples falcon, 0 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 86 0/0 000. — Grecs 0. — Lots Prussiens 116 1/4.

Bourse d'Anvers du 4 avril.

| Changes. | à courts jours. | à deux mois | à 3 mois |
|------------|-----------------|-------------|----------|
| Amsterdam. | 3/8 0/0 perte | | |
| Londres. | 12 10 0/0 | 12 02 1/2 | |
| Paris. | 47 3/8 | 47 1/16 | 46 7/8 |
| Francfort. | 36 1/8 | 36 0/0 | 35 7/8 |
| Hambourg. | 35 1/2 | 35 1/4 | |

à compte 4 0/0.

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 3/4 0. — Idem différée, 44 1/2 0. — Oblig. de l'ent p., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 102 et P. 00. — Idem de 12 mill., 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 00. Idem diff., 000 00. — Rente rom. 89 et 98 1/4 A. 00 00. — Espagne. Guebbs., 48 1/4 0. Idem perp. Paris, 3 p. c., 29 A 00. Idem. perp Amsterdam, 47 8/49 et P. — Idem diff., 20 1/4 3/4 et P.

Arrivages au port d'Anvers, du 3 au 4 avril.

Le brick anglais Hellen, c. Butterfull, v. de Londres, ch. de café, coton et tabac.
Le brick anglais Bassenthwaide, c. Mikkelson, v. de St. Domingue, ch. de café et coton.
Le 3 mâts anglais John Welch, c. Woodhouse, v. de Malabar, ch. de sucre.
Le brick français Lurantix, cap. Barraï, v. de Livourne, ch. de vin.
La chasse marée française Diligent, c. Belsax, v. de Nantes, ch. de vin.
La chasse marée française Confiance, c. Vaud, v. de Nantes, ch. de vin.
La chasse marée française Gustave, c. Bagor, v. de Nantes, ch. de vin.
La chasse marée française Josephine, c. Droueux, v. de Nantes, ch. de vin.
La chasse marée française Jean Bart, c. Faulot, v. de Nantes, ch. de vin.
La chasse marée française Courageux, c. Mirhout, v. de Nantes, ch. de vin, sucre et vinaigre.
Le brick danois Therese, c. Schruder, v. de Marseille, ch. de soude, garance, drogueries et fruits.
Le brick mecklenbourgeois Vesta, c. Zeplien, v. de Bordeaux, ch. de vin, thébentène et anis.
La galiote belge Phoenix, c. Vandierendonck, v. de Liverpool, ch. de sel, café et sucre.
Le koff belge Angelina, c. Stenze, v. de Liverpool, ch. de sel, café et sucre.
Le koff belge 2 Frères, c. Rieke, v. de Londres, ch. de café et sucre.
Le brick belge Zwaen, c. Cassauwer, v. de Londres, ch. de sucre et manufactures.
Le brick hanovrien Joannes, c. Tobben, v. de Bordeaux, ch. de vin, liège et anis.
Le brick hanovrien Neptunus, c. Visser, v. de Bordeaux, ch. de vin et eau de vie.
Le brick hanovrien Diana, cap. Alberts, v. de Nantes, ch. de vin.
Le brick lubeckois Henriette Elisabeth, c. Jansen, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Bourse de Bruxelles, du 4 avril. — Belgique. Dette active, 55 P 0 Emprunt de 24 mill., 102 0/0 P. — Actions de la société générale (5) 825 P. — Société de comm. de cette ville, 122 0/0 P. — Banque de Belgique (5) 122 1/4 P. Hollande. Dette active, 55 0/0 0. — Espagne Guebhard, 48 1/2 et P. Perpét. Anvers 4 p. 1/2 000. Id. Amsterdam 5 p. 1/2 48 3/4 0. Idem Paris 3 p. 1/2 30 1/4 0 00. Cortés à Londres, 48 1/2 P. Dette différée, 21 0/0 P.

MARCHÉ DE HASSELT, du 3 avril.

From. l'hect. 15-20 — Seigle, 9 70 — Orge, 8-60 — Sarrasin, 8 00 — Avoine, 6 25 — Genièvre, à 10 degr. 38. — Bœurre, kilog. — 4 45

H Lignac, imp du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.